

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

### AVIS

<b>Date :</b>  <b>15 avril 2011</b>	<b>Objet : Projet de Réserve naturelle régionale « Bocage humide des Cailleries » à Saint-Colomban (44)  Evaluation du diagnostic écologique et socio-économique</b>	<b>Vote :</b>  <b>Avis favorable</b>
---	--	--

Le dossier examiné, présenté par la société Lafarge Granulats porte sur la zone de « Bocage humide des Cailleries à Saint Colomban (44) » (18,46 ha). Ce site a bénéficié d'un programme de « Préservation des zones humides en Pays de la Loire » dans le cadre de l'appel à projets régional « Biodiversité » de 2008.

Le dossier présenté a été mis en forme par le CPIE Logne et Grand-Lieu (ainsi que Loire et Mauges).

Il repose sur les travaux d'inventaires réalisés par le Bureau d'Etude Ouest Aménagement à partir de 1999 puis par le CPIE Loire et Mauges et diverses associations (Bretagne vivante, AGILE). Ces derniers ont été effectués dans le cadre de l'étude d'impact préalable au projet de sablière concernant une surface d'environ 50 hectares jouxtant le site. Plutôt récents, ces inventaires Habitats/Flore/Faune sont relativement complets. Le CSRPN souhaite que la labellisation du site permette de soutenir ces dynamiques locales associant CPIE, associations locales et régionales de protection de l'environnement.

Les amphibiens, odonates et oiseaux ont fait l'objet d'une attention soutenue, mettant tout particulièrement en avant l'intérêt batrachologique du site.

Au final, l'intérêt de la zone semble être analysé dans un contexte local de déstructuration générale du maillage bocager. L'intérêt des anciennes « Landes » n'est abordé qu'en terme historique et n'a pas fait l'objet d'une analyse bio patrimoniale. Il est souhaité que des engagements en termes d'extension de la zone RNR soit inscrits au futur plan de gestion.

Les efforts d'inventaires pourront être complétés par des suivis malacologiques, arachnologiques et mycologiques. Une cartographie des habitats avant la présentation de la partie « programme d'actions » reste incontournable.

Le rapport expose de façon satisfaisante les modes de gestion, les différents exploitants et les pratiques agricoles. Le fonctionnement hydraulique de la zone est évoqué. Toutefois, l'impact hydraulique du creusement de la sablière n'est cependant pas évoqué. Des garanties devront être apportées en s'appuyant sur des analyses hydrogéologiques.

Ce territoire est d'un intérêt biologique évident. Le chemin d'accès à la zone d'extraction de sable coupe cependant le zonage RNR proposé. Cet aménagement récent, de la part du promoteur de projet, semble regrettable pour l'intégrité du site, bien qu'un dispositif de passage sous voie de la petite faune ait été mis en place, et qu'en outre, la circulation des véhicules est diurne et relativement limitée. Des précisions concernant la quiétude de ces espaces sont souhaitées (fréquence des passages, volumes du trafic).

L'intérêt pédagogique est complémentaire aux autres sites régionaux, en particulier, au niveau batrachologique et historique (disparition progressive des landes atlantiques). Les enjeux, tels qu'ils figurent à la page 76, sont peu développés et mériteraient si possible un analyse complémentaire et une hiérarchisation.

#### Avis du CSRPN :

Les membres du CSRPN présents apportent un avis favorable à la première phase de labellisation de ce projet de RNR. Cet avis devra être validé en plénière.

Il est cependant attendu qu'une cartographie des habitats et de la végétation soit établie en priorité, que les inventaires complémentaires soient poursuivis (malacofaune, aquatique notamment), et que le plan de gestion (deuxième partie du dossier de demande de labellisation) envisage un travail de hiérarchisation des objectifs en terme de paysage (landes), d'habitats et d'espèces.

Pour le président du CSRPN  
La Vice-présidente du CSRPN

Joëlle FUSTEC